

Image not found or type unknown



Cession de parts de societe

Par **Lucluc**, le **20/07/2016** à **17:22**

Bonjour , je vends mes parts sociales de ma société et j ai dit a l acheteur qu il me fallait un dédit s il refuse de les acheter .

Il m a dit pas de problème mais si je refuse de les vendre il me dit que je dois lui donner le double du dédit .

Est ce vrai ?

En vous remerciant